METPARK

Date de télétransmission :	19 novembre 2026
Date de retour de l'acte :	19 novembre 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20261117-1758-DE-1-1
Publié le	23 novembre 2026

CONSEIL ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 17 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :
M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etaient excusés et représentés :
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Mayeul L'HUILLIER, M. Gwenaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT, M. Frédéric GIRO à M. Olivier CAZAUX, M. Jean-François EGRON à Mme Pascale BOUSQUET-PITT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/06/12P

Avis sur la passation de l'avenant 2 au marché 2025FCS0015 relatif à l'entretien des espaces verts

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1414-4 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération 2025/05/04P du conseil d'administration de METPARK autorisant le directeur général à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2025 et à signer tous les documents nécessaires à son exécution ;

METPARK a, par un acte d'engagement notifié le 3 novembre 2025, confié à la société ID VERDE, la réalisation des prestations d'entretien des espaces verts de la Régie.

Les parties au contrat sont convenues d'étendre, par un avenant n°2, le périmètre des prestations du marché aux parkings PORTE DE BORDEAUX situé 48 rue Général de Larminat à Bordeaux (33000) et AMPLITUDE situé 35 rue Renée Buthaud à Bordeaux (33100), pour un montant sur la durée totale du marché chiffré à la somme de 7 176 € HT, soit 8 611,20 € TTC, soit une incidence financière de 2,14% sur l'ensemble des périodes.

Considérant que le cumul des avenants au marché représente 6,47% du montant initial du marché ;

Considérant qu'en application de la délibération 2025/05/04P, le Conseil d'administration a donné l'autorisation à Monsieur le directeur général de signer le marché ainsi que tous les éléments nécessaires à son exécution en ce compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5% de son montant initial ;

Considérant qu'en application de l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avenant n°2 a été soumis à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 novembre 2026, qui a rendu à un avis favorable à sa conclusion ;

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant n°2 au marché 2025FCS0015 relatif à l'entretien des espaces verts de la Régie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 novembre 2026

Pour expédition conforme

Président

Christophe DUPRAT